

DU TRAITEMENT DE L'OBJET "COMMÉMORATION" ET DE QUELQUES-UNS DE SES EFFETS OU DE LA TRANSMISSION À L'ÂGE DÉMOCRATIQUE

POST-SCRIPTUM AU TEXTE DE PATRICK GARCIA

Philippe DUJARDIN
Université "Lumière", Lyon II

De l'important chantier qu'aura constitué, durant la dernière décennie, l'analyse d'opérations commémoratives relevant d'échelles et de motifs variés, il est désormais possible de dégager un certain nombre de leçons.¹ Leçons afférentes aux protocoles disciplinaires de recherche, aux modes de pensée, aux problématiques mêmes qui ont sous-tendu enquêtes et analyses.

Effets sur les protocoles disciplinaires de recherche

Ces effets peuvent et doivent être appréciés au regard du régime de temporalité spécifique qu'institue la commémoration. Celui-ci peut être ainsi exposé: des vivants évoquent et/ou in-

¹ C'est sans doute un des acquis scientifiques décisifs du bicentenaire de la Révolution française que d'avoir permis l'inscription d'un travail comparatif sur les échelles locale, nationale, internationale. Un bilan de cette activité, tenue à l'initiative de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, a été dressé en décembre 1994, à Paris, lors du colloque international "La France au miroir du bicentenaire." C'est sur l'échelle locale lyonnaise qu'ont pu être approchées des opérations commémoratives relevant de motifs scientifique et religieux : le centenaire de l'invention du cinématographe (1895-1992/95) et le centenaire de la dédicace de la basilique de Fourvière (1896-1996). Je me permets de renvoyer aux textes suivants " De la production du vénérable : le cas Lumière à Lyon " in Dominique Poulot (ed.) Patrimoine et modernité , Paris, L'Harmattan, 1998 et " Lyon, la basilique et la préfecture ou le lieu du politique à la fin du XIX^{ème} siècle" , in Lugares de poder, Europa séculos XV a XX , Lieux de pouvoir , Europe XV^{ème} - XX^{ème} siècles, (dir. Gérard Sabatier, Rita Costa Gomes), Fundação Gulbenkian, Acarte, Lisboa, 1998.

voquent le passé et dessinent, virtuellement du moins, un futur¹.

Ces effets peuvent et doivent être appréciés, subséquentement, à l'aune des découpages disciplinaires, pour autant que ceux-ci seraient censés vouer les uns (historiens) au temps passé et archivé, les autres (sociologues, politologues) au temps présent de l'administration des personnes et des biens, ou au temps inchoatif des phénomènes émergents et des crises, d'autres encore (ethnologues, anthropologues) à un temps-qui-ne-passerait-pas, temps hors du temps historique².

Or l'expérience acquise sur les chantiers de la commémoration permet d'établir qu'il convient de penser solidairement, à tout le moins, présent, passé et ce que nous venons de désigner comme hors-temps. Présent de la conception, du déroulement, des

¹La commémoration met en oeuvre un principe de composition des temps, ou, si l'on souhaite reprendre une formule de Jean-Noël Jeanneney, de "concordance des temps". On peut aussi assurer que le futur qui s'y dessine, garanti qu'il se veut par l'évocation d'un passé mis en honneur, est un futur antérieur. Relevons que la langue latine autorise, chez Cicéron du moins, l'emploi de la formule "commemoratio posteritatis". Commemoratio désigne, ici, moins un faire-mémoire qu'une capacité d'évocation d'un objet absent, passé ou futur.

²Cette présentation, délibérément schématique, ne vaut qu'à mettre en exergue les effets, toujours actuels, du découpage des champs académiques. L' "assignation disciplinaire" est, bien évidemment, remise en cause par ceux que l'on nommera les passeurs de frontière, tel Maurice Agulhon qui, il y a plus de vingt ans déjà, appelait de ses voeux la constitution d'une "politologie" historique : cf. *Le Cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848*, Paris, Armand Colin, 1977. Le passage de frontière peut être le fait d'une institution, ainsi en va-t-il de la création, en 1978, de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, placé sous la direction de François Bédarida ; il peut être le fait d'un collectif, tel celui des politologues, sociologues, historiens, ouvrant un "territoire" à la sociologie historique, en 1990, via la revue *Genèses*. Le passage de frontière a pu consister dans le retour de fait d'un certain nombre d'ethnologues et d'anthropologues sur le "terrain" des anciennes puissances coloniales. En témoigne, parmi d'autres, l'entreprise d'un Marc Abélès : cf. *La Vie quotidienne du parlement européen*, Paris, Hachette, 1992, ou, sous la direction de cet auteur et de Henri-Pierre Jeudy, l'ouvrage de portée générale, *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997. La distribution des frontières disciplinaires a été modifiée par l'émergence de l'objet "mémoriel", émergence rendue sensible par le lancement éditorial des *Lieux de mémoire*, en 1984, sous la direction de Pierre Nora.

effets immédiats du rituel commémoratif. Passé des précédents du rituel étudié ; du référent qui fournit sa cause à l'action en cours ; des matrices et modèles qui en informent les procédures¹. Hors-temps de la compétence rituelle elle-même, si l'on consent à l'idée que l'établissement d'un rapport ritualisé aux morts ressortit aux conditions liminaires de l'humain; conditions qui se déploient sur les registres de la mise en rapport avec des entités ultra-mondaines et/ou de la figuration d'un devenir possible hors de l'enveloppe du corps habité.²

Dès lors que l'on s'attache à penser solidairement ces temporalités composites, la pratique de recherche évoquée précédemment vient à opérer "à front renversé". L'historien ne peut se soustraire à l'histoire dite "immédiate", le sociologue et le politologue sont tenus de s'instruire de l'histoire longue, l'anthropologue est invité à faire retour au présent de son autochtonie. En d'autres termes, l'objet commande ses modes de traitement et réclame le concours de diverses spécialités ou appelle le chercheur à se frotter à diverses spécialités: le temps des uns devient nécessairement le temps des autres.³

¹Sur ces matrices et modèles de nos rituels contemporains, voir Alain Corbin, Noëlle Gérôme, Danielle Tartakowsky (dir.) *Les Usages politiques des fêtes aux XIX^{ème} -XX^{ème} siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

² Cf. Pascale Binaut, *La Préhistoire de la mort*, Les premières sépultures en Europe, Editions Errance, Paris, 1991 ; Jean Guiart (dir.), catalogue de l'exposition du Laboratoire d' Ethnologie du Museum d'Histoire Naturelle, *Rites de la mort*, Paris, Musée de l'Homme; Le dossier de la *Revue Histoire et Archéologie*, *La Mort dans la préhistoire*, n° 66, Septembre 1982 ; ou encore, de Louis-Vincent Thomas, *Le Cadavre, De la biologie à l'anthropologie*, Bruxelles, Complexe, 1980.

³Jean-Pierre Rioux, rédacteur en chef de la revue *Vingtième siècle*, rendant compte dans *Le Monde des livres* du 17 janvier 1992, des ouvrages de Sergio Luzzato, *Mémoire de la terreur: vieux Montagnards et jeunes Républicains au XIX^{ème} siècle*, Presses Universitaires de Lyon, 1991 et Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, s'exprimait ainsi sur le renouvellement induit par ces travaux: "L'étude historique de la mémoire collective fait son chemin. Et c'est peut-être à travers elle, n'en déplaise aux positivistes attardés, que s'affirmera en bonne part le renouveau tant attendu des

Il est notable, par ailleurs, l'expérience l'aura prouvé en matière de commémoration politique du moins, que la distinction canonique du “savant” et du “politique”, pour légitime qu'elle se présente, a été maintes fois et délibérément transgressée. Si le principe de cantonnement disciplinaire a été mis à mal, il en va donc aussi de cet autre principe de cantonnement qui ressortit à la distinction des ordres de pratique que sont l'activité académique et l'exercice de la compétence de citoyenneté¹

Effets sur le mode d'intellection de ce type d'objet

L'effet enregistré et/ou obtenu a été de composition ou de combinaison entre pensée “stratégique” et pensée “symbolique” des situations étudiées. Pensée stratégique, qui vise les effets de contexte ou de conjoncture, pense le calendrier et la nature des projets et décisions, apprécie les moyens de financement, instruit le dossier des positionnements et conditions d'affrontement, éclaire

méthodes et des thèmes de l'histoire. En ouvrant si volontiers tous ces livres qui, dans le joyeux désordre de l'exploration, scrutent la construction du souvenir et disent la force des usages sociaux, on n'oubliera donc pas qu'ils fouillent une discipline et esquissent peu ou prou les contours historiographiques de son avenir. ”Comment mieux dire la fécondité escomptée de la multiplicité des travaux appliqués à la question mémorielle ? On relèvera que le motif de cette prise de position est fourni par l'objet “ mémoire”, à strictement parler, mais aussi par l'objet “ patrimoine ” .

¹La mobilisation des réseaux républicains et laïcs, lors de la préparation et du déroulement des opérations commémoratives du Bicentenaire, a eu pour effet de réveiller l'emploi du vocabulaire des “envoyés en mission”, voire des “missionnaires ” du Bicentenaire, rôle volontiers endossé par les uns, suspecté ou dénoncé par d'autres. Quoiqu'il en aille du vocabulaire, il en va bien d'enjeux qui sont ceux de la prise de parti, à tout le moins du service d'une cause. Si la préférence donnée, de 1986 à 1989, au terme “commémoration” sur celui de “célébration ” , en usage en 1889 et 1939, atteste de la distance prise à l'égard du référent révolutionnaire, il n'en reste pas moins qu'il est permis de traiter des acteurs de la commémoration, y compris dans leur espèce académique, comme des officiants d'une liturgie civique. Sur l'acception et l'usage contemporains du terme liturgie, on consultera l'ouvrage de Claude Rivière, *Liturgies politiques* , Paris, PUF, 1988.

les ordonnancements de clivages où se disposent les protagonistes. Pensée symbolique qui se veut esthétique, c'est-à-dire apte à penser les sens et la mobilisation des sens comme conditions du faire-corps ; qui dès lors se rend attentive à des types d'opérations telles que l'emblématisation ou la monumentalisation, à des types de procédures telles que l'ordination ou la ritualisation ; qui se rend apte à mettre en exergue les ressorts anthropologiques des opérations étudiées, la commotion, la présentification, la consommation; qui rend concevable une poétique du temps et de l'espace, poétique entendue comme un faire, travail dans le temps et travail sur le temps, travail dans l'espace et travail sur l'espace. L'enjeu est, rendant concevable l'opérativité symbolique sur un autre mode que subsidiaire, sous d'autres effets que de domination ou de leurre, de permettre une articulation. Articulation d'une logique sociétale et d'une logique communautaire ;¹ articulation d'une logique de l'évaluation raisonnée et d'une logique de la croyance; articulation d'une logique de l'autonomie et une logique de l'identification et/ou de la dépendance; articulation d'une logique de l'élection et d'une logique de l'appartenance. De ce travail d'articulation il peut être escompté que soient approchées les conditions de production du sujet politique. Sujet politique saisi dans la modernité de sa définition et de sa compétence (la citoyenneté), comme dans la modernité de ses référents institutionnels (nation, parlement, parti), mais saisi, également, sous les propriétés qui l'attachent à d'autres ordres de réalité que celui de la raison calculante et législatrice².

¹Sur une pensée forte du rituel, conçu comme analyseur d'une particulière efficacité, et sur la polarité *societas / communitas*, il convient de se reporter à l'ouvrage de Victor Turner, *Le Phénomène rituel, Structure et contre-structure*, Paris, PUF, 1990, (1^o édition, Chicago, 1969).

²Jean Davallon a longuement développé les attendus de cette mise en composition des lectures stratégique et symbolique du fait social " commémoration " dans la postface de *Politique de la mémoire, Commémorer la Révolution*, (dir. Jean Davallon, Philippe Dujardin, Gérard Sabatier), Presses Universitaires de Lyon, 1993.

Effets sur les questionnements et problématiques

Il convient, en premier lieu, d'évoquer la configuration sous laquelle nos questionnements opèrent. Nous pourrions, en second lieu, nous proposer d'en déplacer les termes.

La configuration sous laquelle la réflexion sur les pratiques commémoratives s'inscrit, aujourd'hui, nous paraît caractérisée par une double contrainte: l'enregistrement d'un impératif, d'une prescription, "le devoir de mémoire"; la mise en doute critique, voire la mise en ironie, du principe et des modalités de nos faire-mémoire contemporains¹.

La déclinaison du devoir de mémoire s'effectue sur de multiples scènes, religieuse, politique, judiciaire.² Elle mobilise les

¹La conjoncture n'est plus seulement celle d'opérations relevant de la mise à l'agenda de l'anniversaire de la naissance ou de la mort de gloires ou illustrations nationales. Cette tâche, impartie en France à la Délégation des célébrations nationales, de la Direction des Archives Nationales, ressortit à un registre cérémoniel et essentiellement festif du faire-mémoire. L'activation, sous l'effet du procès Eichmann notamment (1961), de la mémoire du génocide des juifs d'Europe, a imprimé une inflexion très importante au registre du faire-mémoire. Celui-ci devient mémoire d'un tort et d'une douleur incommensurables. L'objet du faire-mémoire n'est pas seulement tragique, il se veut inducteur de vigilance pour le présent et, partant, d'inquiétude et d'exigence éthiques ou politiques au regard du futur. La liesse ou la fierté des communions civiles laisse place à la douleur des remémorations, au trouble des consciences, à l'âpreté des dénonciations et des clivages. Une inversion se dessinerait: la célébration ou commémoration, telle que proposée par le Service des célébrations nationales, était le moyen, l'occasion, d'un faire-mémoire. Le faire-mémoire, conçu comme impératif éthique et politique, appelle le dispositif cérémoniel plus qu'il n'est commandé par lui. La célébration est par définition éclipse quand elle prend pour prétexte l'anniversaire d'une naissance ou d'une mort; elle tend à s'annuler dans son effectuation rituelle. La militance mémorielle institue un état de "veille"; elle n'a de cesse, ni de fin, tant que sa cause n'est pas éteinte. Elle s'inscrit dans le registre de l'évocation, certes, mais aussi dans celui de l'admonestation ou avertissement prophétique, "pour maintenant et à jamais".

²L'exigence mémorielle qui se déploie sur de telles scènes est traduite, en sus, dans l'effectivité, au moins langagière, d'une "repentance", d'une "reconnaissance" des torts infligés, mais aussi dans l'effectivité, judiciaire, d'un droit de poursuite et d'une possible condamnation pour cause de crime, imprescriptible, contre l'humanité. L'enlèvement d'Eichmann par les agents des

réseaux institutionnels académiques ou scolaires.¹ Elle s'objective dans la mise à jour des techniques muséographiques comme dans la création d'institutions nouvelles². Elle se légitime par l'urgence, celle de la disparition des témoins des événements traumatiques qui auront caractérisé le XX^{ème} siècle.

Comme en retour, s'exposent la dénonciation par tel sociologue de la mascarade commémorative, par tel historien de l'abus de mémoire, par tel politologue de l'instrumentalisation de la mémoire; le médiologue vient en renfort poser le paradoxe du "plus ça se souvient, plus ça oublie".³

De cette double contrainte paraît résulter un conflit de devoirs et donc un conflit de formules. "Pas d'avenir sans mémoire", assureraient les uns.⁴ "Pas d'avenir sans oubli" répondraient

services secrets israéliens, comme la "traque" de Klaus Barbie par Serge et Beate Klarsfeld, sont emblématiques de la mise en tension des registres du droit, d'une part, de la ruse, voire de la force, d'autre part.

¹L'institution de classes du patrimoine a notamment eu pour effet de conduire de nombreuses cohortes de lycéens au Mémorial de la paix de Caen. Il convient d'évoquer, aussi, cette institution qu'est le concours national d'histoire de la Résistance.

²Au titre des institutions nouvelles, nous aurons été témoins, en moins de dix ans, de l'inauguration du Mémorial Musée de la Paix de Caen (6 juin 1988), de l'Historial de la Grande Guerre de Péronne (16 juillet 1992), du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon (15 octobre 1992), du Musée-Mémorial des Enfants d'Izieu (24 avril 1994), du Centre Mondial de la Paix de Verdun (30 juin 1994).

³Sont évoquées, ici, les prises de position du sociologue Henri-Pierre Jeudy, de l'historien Henry Rousso, du politologue Olivier Ihl, du médiologue Régis Debray.

⁴Rappelons que *Le Devoir de mémoire* est le titre français d'un ouvrage de Primo Levi paru en 1995 (Editions Mille et une nuits). L'ouvrage reprend en substance un entretien de Primo Levi avec deux historiens turinois, Anna Bravo et Federico Cereja, entretien dont la transcription a été publiée dans la *Rassegna Mensile di Israël* en 1989. On connaît aussi la formule de Paul Eluard "Si l'écho de leurs voix faiblit, nous périrons..."

les autres¹. Au respect, voire à la mise en vénération, des causes et des témoins, les spécialistes des sciences sociales opposeraient une exigence de distanciation, voire même de “profanation”, pour autant qu'ils s'interdiraient d'être complices d'un “culte”. Mémoire et histoire seraient moins soeurs que soeurs ennemies.

Peut-on prétendre échapper à ce qui semble ressortir à un dilemme? Sans doute, pour autant que l'on consente à une modification et à un déplacement: modification de focale et déplacement du plan d'analyse.

Le changement de focale consiste à inscrire les pratiques commémoratives sur le même horizon historique que les pratiques de muséification et de patrimonialisation, soit, pour la France, l'horizon de la césure révolutionnaire et de l'entrée dans l'âge industriel².

Le déplacement du plan d'analyse consiste en la mise en exergue du questionnement anthropologique. Le questionnement sociologique, certes, ne peut être ignoré. Mais l'interrogation critique que supportent les formules du type “à qui servent, ou, à quoi servent, nos opérations contemporaines de faire-mémoire?”, questionnement inducteur de réponses formulées en termes de fonctions ou de captation stratégique, pas plus d'ailleurs qu'une sociologie de la violence symbolique, ne permettent un traitement satisfaisant de l'objet. Celui-ci appelle interrogation sous la catégorie des “conditions de possibilité”³.

Ce déplacement d'un plan d'analyse à un autre peut s'autoriser du retour à un “classique” de la pensée politique. Il peut, en

¹Nous devons à Marc Augé, ethnologue, une suggestive réflexion sur l'oubli “force vive de la mémoire” : cf. *Les Formes de l'oubli*, Paris, Payot, 1998.

²Cf. les deux ouvrages publiés sous la direction de Dominique Poulot, dans le fil du colloque d'Annecy *Le Patrimoine et la cité* (sept. 1995): *L'Esprit des lieux*, *Le Patrimoine et la cité*, Presses Universitaires de Grenoble, 1997, et *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998.

³Cet appel à la catégorie des “conditions de possibilité” peut s'inscrire sur l'horizon philosophique, kantien, du schématisme, ou sur l'horizon, anthropologique, de l'invariance.

effet, prendre pour matériau et vecteur l'oeuvre de Rousseau, et tout spécialement le Contrat social, en son livre 4, chapitre 8. Nul n'ignore que Rousseau, dans cet ouvrage, avance les formules, qui peuvent paraître définitives, de la nature du lien, conçu sur le mode de l'équivalence des individus, à l'âge démocratique: "chacun se donnant à tous ne se donne à personne" ou "chacun s'unissant à tous n'obéit pourtant qu'à lui-même". Mais peu retiennent qu'elles se trouvent mises en extrême tension par les réflexions du dernier livre du même ouvrage. Ayant posé les conditions quasi algébriques de l'autonomie, Rousseau, in fine, restaure l'exigence d'une hétéronomie, garante de la "sainteté" du contrat social et des lois. La reconnaissance du principe d'hétéronomie prend alors nom et forme de "religion civile".

Cette apparente antinomie a l'insigne avantage de désigner le point de fuite théorique à partir duquel reformuler nos questionnements. Ceux-ci peuvent ainsi s'exposer: Qu'en est-il, à l'âge du tout commensurable, de l'incommensurable? Qu'en est-il? dans les temps dits de sécularisation, de nos appétences liturgiques. Qu'en est-il, dans des temps dits de dérélition, de notre relation de vénération aux oeuvres et de dévouement aux causes? Qu'en est-il, à l'âge de la propriété, tenue pour un droit "inviolable et sacré", de notre capacité à constituer certains biens en "biens communs"?¹

Il en est que les opérations de commémoration, de muséification et de patrimonialisation, que nous avons proposé d'installer sur le même horizon de contiguïté historique, peuvent et doivent être installées sur le même horizon théorique, celui des opérateurs d'agrégation, et tenues pour d'efficaces opérateurs d'agrégation. Opérateurs ayant pour trait commun la magnification de personnages, d'objets, de sites, d'évènements, de savoir-faire. Magnification ou exhaussement qui auraient partie liée à l'inven-

¹ Sur cette notion et cette approche, il convient de se rapporter aux travaux qu'André Micoud, sociologue, consacre aux processus contemporains de patrimonialisation. Cf. "Le bien commun de patrimoine" in Patrimoine naturel, patrimoine culturel, La Documentation française, 1995, pp. 25-38 et "L'Ecologie urbaine: nouvelles scènes d'énonciation" in la revue Ecologie et politique, n°17, été 1996, pp. 31-43.

tion de récits d'origine, à l'évocation de lignages, à la constitution de ce trésor public, advenu du pêle-mêle de nos biens communalisés.

En d'autres termes, il apparaîtrait que le propre de nos temps d'équivalence démocratique est, certes, d'interdire ou de limiter substantiellement la procédure de l'anoblissement; mais qu'il est, tout autant, de suractiver la procédure de l'ennoblissement. Là où il n'est plus légitime de conférer ou transmettre des titres de noblesse, il deviendrait impératif d'ennoblir les individus et leurs oeuvres. Si le propre de l'âge démocratique, dans son moment libéral, est de permettre la sacralisation du droit de propriété, il est aussi, à l'expérience, de rendre légitime et possible l'inventaire sans cesse élargi de biens communs soustraits au caprice du droit d'abusus .

Dès lors, c'est la capacité traditive de nos sociétés, en leur âge démocratique, qu'il convient de réinterroger. La tradition certes, ne peut plus être invoquée comme principe de légitimation, dans quelque ordre de pratique que ce soit: politique, artistique et même religieux. Ce principe semble avoir été atteint, en son coeur même, par différentes formules déployées du 16^{ème} au 19^{ème} siècle, qui sont celles du libre-examen, en matière religieuse, de la table-rase, en matière philosophique, de l'avant-garde, en matière politique puis artistique. Mais, si le ressort de l'évocation-/invocation de la tradition paraît sinon totalement exténué, du moins extraordinairement détendu, il n'en va pas de même de la compétence traditive. Encore faut-il consentir, pour soutenir cette dernière proposition, à rapporter cette compétence à une problématique de la valeur. Mieux, des modalités de la mise en honneur et donc en valeur, dans des temps qui se présentent comme ceux de l'égalisation générale des statuts et conditions. Il en va, on l'aura compris, du geste de l'élévation, de la mise en dignité des personnes, des pratiques, des oeuvres. Il en va de ce qui, faisant valeur, est élu au rang de l'objet méritant transmission.